

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM27_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Achat de trois poubelles extérieures

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux le besoin d'acquérir des nouvelles poubelles extérieures et transparentes et de remplacer celles installées dans le square, au stade municipal et au cimetière.

Monsieur LARTIGAU Alain précise que le fonctionnement de ces nouvelles poubelles sont plus pratiques et présente le devis de la société Comat & Valco pour un montant de 529,00 € HT, soit 634,80 € TTC.

Les conseillers sont d'accord sur le principe mais demandent d'autres devis.

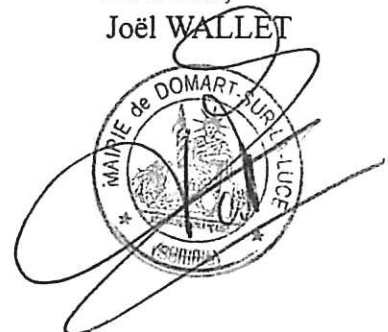
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition de trois nouvelles poubelles

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM24_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Devis de « la Maisonnée » pour la taille de la haie au stade municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'association « La Maisonnée », située à Corbie pour effectuer la taille d'une haie dense au stade municipal, derrière le terrain de tennis :

Taille sur 3 faces hauteur jusqu'à 4 m de haie Compris ramassage, nettoyage et mise en tas des produits de coupe	2 050,00 €
Location d'une nacelle sur camion VL pour hauteur de travail à 16 m	834,88 €
Location jour d'un broyeur de branches tracté	668,07 €
TOTAL	3 552,95 €

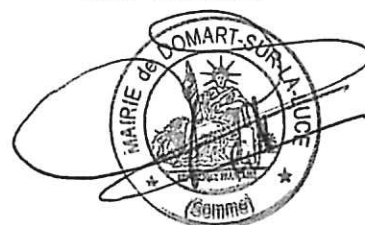
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'association « La Maisonnée » pour un montant de 3 552,95 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire, à signer ledit devis au nom de la commune

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM23_2022-DE

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01*

*Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AB n°151, 23, route d'Amiens

Monsieur le Maire présente un bien soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

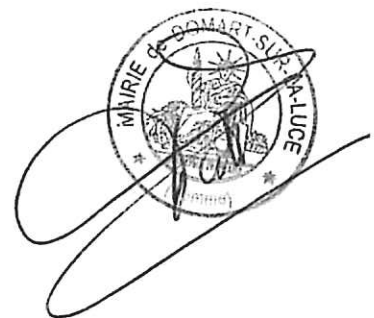
- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AB n°151, situé 23, route d'Amiens, appartenant à Monsieur et Madame GOUX Jean.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM25_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts du SISCO du RPI de la Luce

La dernière révision des statuts du SISCO du RPI de la Luce a été approuvée par délibération du Conseil Syndical en date du 29 mars 2022.

La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat a été modifiée. Ainsi, la contribution annuelle pour la commune de Domart-sur-la-Luce s'élève à 46 000 €.

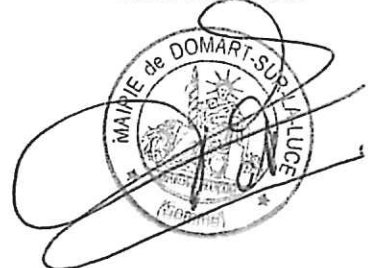
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les nouveaux statuts du syndicat

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM26_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Transfert de la compétence Infrastructures de charge de véhicules électriques

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence communale « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités et les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme permettant l'exercice de cette compétence à caractère optionnel.

Considérant que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

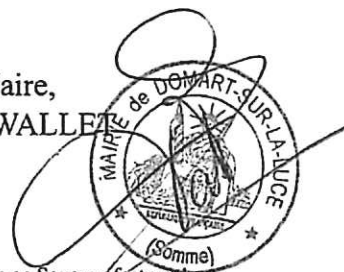
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 9 Voix Pour et 1 Voix Contre :

- Approuve le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM28_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Etaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie - Validation du bon de commande

Le Conseil Municipal a lors de sa session du 09 décembre 2021, délibéré afin d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre et travaux de voirie entre la CCALN et ses communes membres.

Le marché de la maîtrise d'œuvre a été attribué à la société Evia de Berteaucourt-les-Dames.

La commune de Domart-sur-la-luce a sollicité les services du maître d'œuvre pour examiner l'état du chemin du tour de ville et ainsi effectuer d'éventuels travaux de réparation de la chaussée.

Pour valider la mission du maître d'œuvre, le maître d'ouvrage doit signer le bon de commande dans le cadre du groupement de commandes voirie.

Le forfait s'établit comme suit :

N°	Mission avant-projet et projet	Total de la mission HT
	Fourchette d'estimation des besoins	
1	De 0 à 40 000 € HT de travaux estimés	744.00 €
2	De 40 001 à 90 000 € HT de travaux estimés	1 608.00 €
3	De 90 001 à 200 000 € de travaux estimés	3 413.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande auprès de la société EVIA

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET

